COLLECTIVITE TERRITORIALE DE LA GUYANE
COMMUNE DE MACOURIA

CONSTRUCTION DU LYCEE POLYVALENT DE MACOURIA

Maître d'ouvrage :
Collectivité Territoriale de Guyane (CTG)
4179 Route de montabo
97300 - CAYENNE
Tél : 0594.30.06.00
Mail : fabrice.BHUROTH-DAP@ctguyane.fr

Conducteur d'opération :
SIMKO
33 Avenue Jean-Jaurès
97310 - KOUROU
Tél : 0594.32.10.34
Mail : st.gauquelin@simko.fr

Contrôleur Technique :
APAVE
3297 bis Route de montabo
97300 - CAYENNE
Tél : 0694.42.67.76
Mail: laurent.lacoste@apave.com

SPS :
APAVE
3297 bis Route de montabo
97300 - CAYENNE
Tél : 0694.40.32.89
Mail: eddy.mence@apave.com

Architecte mandataire :
Yves LE TIRANT
12 rue Paul Aquloupou
97310 - KOUROU
Tél : 0694.23.44.84 / Mail : ylt@wanadoo.fr

Architecte associé :
Peerdéo SINGH
4 Impasse des Cerises Carrées
97354 - REMIRE-MONTJOLY
Tél : 0694.43.87.47 / Mail : peerdeo@gmail.com

Architecte associé :
BMCDM GUYANE
51 rue Justin Catayée
97300 - CAYENNE
Tél : 0594.38.40.89 / Mail : secretariat@bmcdm.com

Paysagiste :
BOTANIK PAYSAGE
118 Impasse bois arouna
97354 - REMIRE-MONTJOLY
Tél : 0694.92.13.00
Mail : botanikpaysage@gmail.com

BET Structure :
SETI
34 rue SCHOELCHER
97300 - CAYENNE
Tél : 0594.38.70.91 / Mail : seti.torrente@gmail.com

BET VRD :
SECOTEM
3 rue Lederson
97354 - REMIRE-MONTJOLY
Tél : 0594.25.21.00 / Mail : contact@secotem.fr

BET Fluides :
LAGE INGENIERIE
10A Lot. Axe - Gourdeliane
97122 - BAIE-MAHAULT
Tél : 0690.28.93.28
Mail : emmanuel.gautier@lageingenierie.fr

BET HQE :
GREENAFFAIR
130-136 rue des Silly, 92773 - BOULOGNE
Tél : 0690.40.44.91
Mail : stephanie.castaings@greenaffair.com

Economiste :
BTC
Bât. G - Cité Cabassou
97300 - CAYENNE
Tél : 0694.45.16.49 / Mail : btc.cayenne@otg.fr

BET Acoustique :
SIGMA ACOUSTIQUE
12 av. Jean Monnet
12000 - RODEZ
Tél : 0647.20.99.16 / Mail : sigma.acoustique@orange.fr

Bim Manager :
MBA CITY
6 rue Sainte-Lucie
75015 Paris
Tél : 0638.52.39.39 / Mail : garrick.pierrefeu@mbacity.com

PC 4 _ NOTICE DESCRIPTIVE

Date : Mai 2019	Phase : PERMIS DE CONSTRUIRE

SOMMAIRE :

1- Généralités :

A. Renseignements généraux
B. Description sommaire du projet
C. Etat initial du terrain
D. Définition du projet
E. Décomposition des zones par bâtiment

2- Principe VRD (Voiries réseaux et divers) BET SECOTEM

3- Principes structurels BET S.E.T.I

4- Principes fluides BET LAGE

5- Démarche environnementale BET GREENAFFAIR

6- Démarche acoustique BET SIGMA

A - RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Maître d'ouvrage	**Collectivité Territoriale de Guyane (CTG)** 4179 Route de Montabo 97300 - CAYENNE	Tél : 0594.30.06.00 Mail :fabrice.BHUROTHDAP@ctguyane.fr
Architecte mandataire :	**Yves LE TIRANT** 12 rue Aquioupou 97310 - KOUROU	Tél : 0594.32.14.18 Mail : ylt@wanadoo.fr
Architecte associé :	**Peerdéo SINGH** 4 Impasse des Cerises carrées 97354 REMIRE MONTJOLY	Tél : 0694.43.87.47 Mail : peerdeo@gmail.com
Architecte associé :	**BMCDM GUYANE** 51 rue Justin Catayée 97300 - CAYENNE	Tél : 0594. 38.40.89 Mail : secretariat@bmcdm.com
Paysagiste :	**BOTANIK PAYSAGE** 118 Impasse bois arouna 97354 - REMIRE-MONTJOLY	Tél : 0694.92.13.00 Mail : botanikpaysage@gmail.com
BET Structure :	**SETI** 34 rue SCHOELCHER 97300 - CAYENNE	Tél : 0594.38.70.91 Mail : seti.torrente@gmail.com
BET VRD :	**SECOTEM** 3 rue Lederson 97354 - REMIRE-MONTJOLY	Tél : 0594.25.21.00 Mail : contact@secotem.fr
BET Fluides :	**LAGE INGENIERIE** 10A Lot. Axe - Gourdeliane 97122 - BAIE-MAHAULT	Tél : 0690.28.93.28 Mail :emmanuel.gautier@lageingenierie.fr
BET HQE :	**GREENAFFAIR** 130 rue des Silly, 92773 - BOULOGNE	Tél : 0690.40.44.91 Mail : stephanie.castaings@greenaffair.com
Economiste :	**BTC** Bât. G - Cité Cabassou 97300 - CAYENNE	Tél : 0694.45.16.49 Mail : btc.cayenne@otg.fr
BET Acoustique :	**SIGMA ACOUSTIQUE** 12 av. Jean Monnet 12000 - RODEZ	Tél : 0647.20.99.16 Mail : sigma.acoustique@ornage.fr
Bim Manager :	**MBA CITY** 6 rue Sainte-Lucie 75015 Paris	Tél : 0638.52.39.39 Mail : garrick.pierrefeu@mbacity.com

B – DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET

PROGRAMME

Le présent projet de construction du lycée de Macouria s'inscrit dans le cadre des « programmes opérationnels 2014-2020 », qui, à l'initiative de la Collectivité Territoriale de Guyane, visent à réaliser de nouvelles structures départementales (collèges, lycée).

Le futur lycée polyvalent de Macouria accueillera 855 élèves. Il bénéficiera d'équipements organisés par zones dédiées & présentées comme suit :

- *Administration*
- *Enseignement général*
- *Enseignement technique : Esthétique, aéronautique, numérique, électrotechnique*
- *Pôle sportif*
- *Salle de restauration*
- *Salle polyvalente*
- *Internat & locaux communs*
- *Logements de fonction*
- *Maintenance & logistique*

LOCALISATION

Le terrain, accessible par la Route Départementale 5 (en direction de Montsinéry), est situé au lieu-dit « Préfontaine », à 2 km au sud du bourg de Tonate, commune de Macouria.

PARCELLE & SUPERFICIE

AK 318 d'une superficie de 15.5 ha issue de la division de la parcelle AK4 d'une superficie de 21.6ha.
La parcelle AK 318, concernée par le projet se situe au nord de la rue des Ananas jusqu'aux marais de la crique Brémont.

REGLEMENTATION

La parcelle concernée se situe en zone **AUc** au PLU de la ville de Macouria, dont la dernière modification approuvée est en date du mois d'Avril 2011.

« Les zones AU correspondent aux secteurs à caractère naturel, non équipés ou partiellement équipés, destinés à être ouverts à l'urbanisation.
Les secteurs AUz, AUc, AUd & AUe sont à vocation d'habitat, avec des formes d'occupation et de densité variable.
Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives :
_ Edification permise sur les limites séparatives
_ En cas de retrait, implantation des constructions à une distance (L) des limites séparatives au moins égale à la moitié de la hauteur (H) du bâtiment, mesurée à l'égout du toit (L > H/2)
Cette distance (L) ne peut être inférieure à 3 m.
Emprise au sol : 40% maximum de la superficie de l'îlot de propriété
Hauteur maxi. des constructions : la hauteur des équipements

publics n'est pas règlementée

Stationnement :

_ Pour les équipements publics 1.2 places pour 100 m² de SHON

_ Pour les transports scolaires 70% des besoins en stationnement devront être implanté sur la parcelle

Nota **:** *Compte tenu de la nature du projet, le service urbanisme de la commune de Macouria a indiqué que la règle du PLU serait adapté au projet.*

Espaces libres & plantations :

_ Les surfaces libres de toute construction ainsi que les aires de stationnement doivent être plantées.

_ Les arbres coupés ou morts seront remplacés à raison d'un arbre par 50m² de terrain affecté au stationnement des véhicules.

NIVEAUX RDC à R+2

SURFACE PLANCHER

_ Zone 1 : Enseignement Aéronautique / Electrotechnique / Esthétique-Cosmétique / Salle Polyvalente = **4 216.00 m²**

_ Zone 2 : Administration / Accueil / Enseignements / CDI / Vie Scolaire / Foyer Elèves / Santé / Restaurant = **8 090.00 m²**

_ Zone 3 : Gymnase / Internat / Sport / Logements de fonction / Maintenance = **4 301.00 m²**

Surface plancher globale : **16 608.00 m² SP**

CLASSEMENT
(voir PC 39/40)

Bâtiment soumis au Code du travail (BAT E)

Bâtiment Recevant du Public (ERP) types :

_ 2ième Catégorie
- N ➔ Restaurant
- R ➔ Enseignement général & technique
- W ➔ Administration

_ 3ième catégorie
- X ➔ Gymnase, Salle de danse, Salle de musculation

_ 4ième catégorie
- R ➔ Internat
- L ➔ Salle à usage multiples : plateau libre

_ 5ième catégorie
- L ➔ Salle polyvalente
- R ➔ Zone aéronautique, zone esthétique - cosmétique

Bâtiments d'habitation (BAT D1 à D4)

C – ETAT INITIAL DU TERRAIN

SITUATION	Le terrain, de forme rectangulaire en lanière, se situe dans une zone très peu urbanisée, dédiée en grande partie, aux activités agricoles. Il est bordé sur ses 3 côtés par des parcelles identiques, vierges de toute construction & largement arborées. Le front de parcelle est bordé par la rue des ananas. Au Nord de la parcelle, on distingue une zone naturelle, classée N au PLU, & correspondant à une zone naturelle à préserver en raison « de la qualité des sites pour leur intérêt paysager, écologique, faunistique, & floristique & de l'exitance des risques d'inondation ». Cette zone naturelle comprend les marais de la crique Brémont.
P.P.R.I	Au Nord, la parcelle se situe en zone d'aléas faibles, moyens & forts au regard de la réglementation en vigueur. Toutefois, cette zone correspondant aux marais de la crique Brémont, les constructions projetées n'empièteront pas sur cette partie. Elles seront positionnées majoritairement en front de parcelle, sur la rue des Ananas. L'ensemble des constructions échappera donc aux contraintes liées à ces zones d'aléas.
ALTIMETRIE	Le plan topographique fait apparaitre un terrain en pente douce du Sud au Nord, vers les marais de la crique Brémont. Les côtes altimétriques sont comprises entre 5 & 2 m NGG du Sud vers le Nord, soit une pente de 0.6%.
ACCES	A 2 km du Bourg de Tonate, le terrain est accessible par la Route Départementale 5, directement desservi par la rue des Ananas, voie d'accès au lotissement agricole « Préfontaine ».
ETAT ACTUEL DU TERRAIN	Le terrain est libre de toute construction. Des layons ont été tracés afin de réaliser les études géotechniques mais la parcelle reste très largement arborée.

Occupation du sol	Un lycée d'enseignement général & technologique, & d'enseignement professionnel Un internat Filles / garçons & locaux communs Un restaurant scolaire Des logements de fonction CDI & salle polyvalente Un gymnase, salle de danse, salle de musculation Bâtiment maintenance & logistiques Locaux annexes
CONDITIONS DE DESSERTE PAR LES RESEAUX PUBLICS :	**Réseaux existants :** La route de Préfontaine est desservie par les réseaux d'adduction potable, téléphone, & électricité. La zone n'est pas desservie par un réseau d'assainissement des eaux usées. Eau potable : Ce secteur est alimenté depuis le réservoir du Morne Macouria. Le réservoir est situé à 45 m NGG les pressions mesurées aux heures de pointe sont de 3 bars. Electricité : Un poste de transformation se situe à l'entrée de Préfontaine au croisement de la rue des Ananas & de la Route Départementale 5. Téléphone : Un réseau souterrain est présent ainsi qu'une ligne téléphonique en pleine terre. Ces 2 équipements semblent situés côté droit de la rue des Ananas. **Travaux envisagés pour le raccordement du projet** :
Adduction Eau potable	Le raccordement sera fait sur la canalisation de distribution en limite de propriété. Un compteur principal sera mis en place & un réseau principal assurera la distribution. Concernant la sécurité incendie, les poteaux disposeront d'un débit de 60m3/h sous 1bar de pression pendant 2 heures. *(Voir notice VRD ci-après)*
Electricité	EDF procèdera à la pose d'un poste HTA public en coupure d'artère sur le poste des Ananas. Un poste de transformation privé de 800 KVA (TRANSFO sur Plan de Masse) sera implanté à l'entrée du lycée, il sera raccordé sur le poste public. Le réseau BT s'organisera autour de coffrets REMBT & ECP3D situés sur les voies de desserte interne. *(Voir notice VRD ci-après)*
Assainissement	Eaux usées : Compte tenu des évacuations des eaux usées des bâtiments, un premier bassin versant concernera la partie Ouest du lycée. Les eaux collectées seront rejetées dans le gravitaire du bassin versant Est.

	Ce poste sera équipé d'une pompe de 10m3/h assurant une vitesse de 0.8m/s. Les eaux seront relevées par un poste situé avant l'ouvrage de traitement. Dans les secteurs les plus urbanisés, par souci d'intégration paysagère, les postes de refoulement ne seront pas clôturés, mais les trappes d'accès seront sécurisées. Le foncier disponible, compte tenu des contraintes d'aménagement se limite à 950m² au Nord Est de la parcelle. Selon le profil d'utilisation des installations, (variations importantes entre la période scolaire & les vacances), la mise en œuvre d'un filtre planté de roseaux d'une capacité de 560EH, sera le meilleur choix. 2 filtres de 280m² seront réalisés & fonctionneront en alternance. Eaux pluviales : Après études selon la physionomie du projet, apparaissent 2 bassins versants. <u>Bassin versant A</u> : 2 aménagements sont proposés : • Réalisation d'un bassin de compensation dans les espaces situés en bord de voie. Une noue d'une profondeur moyenne de 42 cm sera suffisante pour collecter l'ensemble des eaux de pluies ce cette zone. Un ouvrage de régulation sera réalisé à l'exutoire de cette noue. • Remplacement de la buse située sous la route de Préfontaine pour assurer l'évacuation d'un débit de 441l/s. <u>Bassin versant B</u> : Au Nord de la zone le bassin versant B est dirigé vers les marais de la crique Brémont. • L'incidence de l'imperméabilisation de cette surface est négligeable à l'échelle du bassin versant. Elle ne sera donc pas compensée. *(Voir notice VRD ci-après)*
Télécommunication	Le réseau sera entièrement souterrain. Il sera raccordé sur le réseau public par la mise en œuvre d'une installation souterraine avec création d'une chambre L3T sur les fourreaux en bordure de voie. Les logements seront raccordés depuis un point de distribution situé dans la gaine technique. La gaine technique de chaque bâtiment sera alimentée par 2 fourreaux PVC diamètre 45. *(Voir notice VRD ci-après)*

Eclairage extérieur	Les voies seront éclairées par des candélabres de 5.00m de haut implantés tous les 20m. L'alimentation des candélabres se fera depuis le TGBT de l'opération sur horloge. *(Voir notice paysagère ci-après)*
HAUTEUR MAXIMALE DES CONSTRUCTIONS	Conformément au PLU de la commune, la hauteur des équipements public n'est pas règlementée. Pour les bâtiments d'habitation : - Hauteur maximale au faîtage : 13.00m - Hauteur maximale à l'égout : 7.00m
ASPECTS EXTERIEURS Architecture	Le lycée s'implante au Nord de la rue des Ananas. La façade principale file d'est en Ouest, en retrait de la voie, dégageant ainsi un vaste espace de desserte & de circulation hiérarchisé (bus, voitures, vélos, piétons). De par sa position sur le terrain, le bâtiment principal compose 2 espaces bien distincts • Au sud côté rue des Ananas, l'espace public d'accès & de stationnement • Au nord, l'espace scolaire tourné vers la savane. Le large parvis & le porche identifié par la « forêt de poteaux en forme d'arbres » supportant la toiture décollée, marquent l'entrée & invitent à pénétrer au sein de l'établissement. Les séquences & les espaces se succèdent en douceur : voirie, parvis, cour paysagée, circulations intérieures jusqu'aux zones consacrées à l'enseignement. A l'intérieur, la circulation couverte représente la colonne vertébrale à partir de laquelle s'organisent toutes les zones dédiées du lycée. L'organisation générale des bâtiments, ainsi que le jeu des volumes, cloisonnent les espaces tout en dégageant des points de vue sur le paysage de forêt & marais de la crique Brémont. Le projet s'inscrivant dans un milieu peu impacté par l'urbanisation, avec une alternance d'espaces boisés, de savanes & de marais, l'ambition du projet est de s'intégrer harmonieusement dans ce paysage naturel protégé. Le jeu des volumes, des ouvertures, des protections de façades, la disposition des bâtiments, l'emploi de matériaux & de couleurs adaptés, les aménagements paysagers concourent à cet effort d'intégration.
Paysage	Le projet paysage prolonge le grand paysage dans l'enceinte du lycée et offre un cadre de vie ombragé & rythmé par une trame verte composée d'arbres, de

palmiers endémiques, & de compositions arbustives en lien avec les usagers.
Un jeu s'opère entre le végétal & les zones minérales pour lier le tout autour d'un ensemble apportant fraîcheur & quiétude.
Ilots de fraîcheur : Dans la cour minérale, les plantations d'arbres, arbustes, & gazon dans les petits patios offre l'ombre & la fraîcheur aux usagers & offre des points de ré infiltration de l'eau de pluie. La ponctuation des cours par ces îlots de fraîcheur permet aussi de favoriser les continuités paysagères.
Continuités paysagères : L'espace couvert du parvis se prolonge vers les zones de dépose minute & des parkings avec un jeu et une succession de matières.
Le parvis se compose de dalles béton jusque vers la noue centrale sans lien avec la rue des ananas. L'ambition est de prolonger visuellement les espaces vers le grand paysage.
Jeu sur les niveaux du projet : Au contact de la zone basse, la cour adopte plusieurs attitudes pour offrir autant de possibilités de pratiquer les espaces extérieurs.
_ Un talus permet de maintenir un lien végétal, doublé d'une haie comme garde-corps, il dessine physiquement les limites de la cour.
_ Un escalier en gradin permet de descendre dans la zone basse pour multiplier les usages.

D – DEFINITION DU PROJET

MATERIAUX ET TEINTES :

TYPE D'OUVRAGE	*NATURE*	*ASPECT*	*TEINTE*
Couvertures			
ERP	Acier aluminium prélaqué	Bac nervuré	Gris Aluminium RAL 9006
ERP	Toiture terrasse		
Logements	Acier aluminium prélaqué	Bac nervuré	Gris Aluminium RAL 9006
Parement façades			
	Peinture ou enduit sur maçonnerie Habillage bois Angélique	Lissé mat Lasuré	Ton clair Ton clair
Charpente			
	Bois Gonfolo/Angélique Métallique	Lasuré Brut	Ton clair
Menuiseries			
	Aluminium	Laqué	Anthracite RAL 7016 Blanc RAL 9010
Pare-soleil horizontal Pare-soleil vertical en doublage de façade	Aluminium Aluminium	Laqué Laqué	Aluminium RAL 9006 Aluminium RAL 9010
Serrurerie			
Garde-corps Escaliers	Acier galvanisé Acier galvanisé	Brut Brut	
Espaces extérieurs			
Clôture type barreaudage Portails coulissants & portillons	Panneaux rigides H=180cm	Laqué	Anthracite RAL 7016
Voirie	Enrobé	PM	Noir
Stationnement	Enrobé	PM	Noir
Parcours piétonnier type 1	Béton	Poncé	Naturel
Type 2	Béton en dalle	Lissé	Naturel

STATIONNEMENT :

Parking : Il sera créé 153 places de stationnement dont 13 place PMR, réparties comme suit :
_ Parking personnel : 100 places dont 2 places PMR près de l'entrée,
_ Parking visiteurs : 20 places dont 1 place PMR,
_ Parking service & internat : 17 places dont 2 PMR & 1 place de service
_ Parking logements individuels : 16 places, 2 places par logement dont 1 PMR couverte & 1 extérieure en evergreen.

Locaux vélos : Il n'est pas prévu de locaux fermés à destination des deux roues. Il est prévu un espace type « parking » ouvert et couvert destiné aux deux roues après le hall d'entrée du lycée.

ORDURES MENAGERES :

Ordures ménagères en tri sélectif : Il est prévu un grand local poubelle collectif, localisé, près du restaurant (B4) & de la logistique (BAT E), couplé au transformateur privé, en bordure de propriété et non clos. Le ramassage pourra s'effectuer librement. Le camion poubelle n'aura pas à rentrer au sein du lycée.

E – DECOMPOSITION DES ZONES par bâtiment

Repérage	Nom du bâtiment	Etage
BAT A		
A1	Enseignement Esthétique - Cosmétique	RDC
A2	Enseignement Electrotechnique	RDC
A3	Enseignement Aéronautique	RDC
A4	Espace accueil (parvis, espace casiers, espace 2 roues), Salle polyvalent, sanitaires, vestiaires, loges Enseignement Numérique	RDC RDC R+1
BAT B		
B1	Zone Administration / Personnel Educatif / Santé Enseignements Scientifique / Technologique / Banalisé Enseignements Spécialisé / Banalisé	RDC R+1 R+2
B2	C.D.I / Préau Enseignements Scientifique / Banalisé Enseignement Banalisé	RDC R+1 R+2
B3	Locaux des élèves (salles d'études, d'activités, réunions, foyer élèves) Enseignement Banalisé Enseignement Banalisé	RDC R+1 R+2
B4	Zone restaurant	RDC
BAT C		
C1	Enseignement sportif (gymnase, salle de danse, salle de musculation)	RDC
C2	Internat (locaux communs) Internat (chambres / sanitaires garçons) Internat (chambres / sanitaires filles)	RDC R+1 R+2
BAT D		
D1 à D4	Logements de fonction (Maisons groupées par 2)	RDC/ R+1
BAT E		
–	Maintenance (bureaux, vestiaires, espace détente, stockage mobilier, local espaces verts, atelier maintenance, archives mortes)	RDC
BAT F		
–	Locaux annexes : local poubelles / Transformateur EDF	RDC

2 – PRINCIPE VRD (Voirie réseaux et divers) (BET SECOTEM)

3 – PRINCIPE STRUCTUREL (BET S.E.T.I)

4 – PRINCIPE FLUIDES & CUISINE (BET LAGE)

5 – PRINCIPE DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE (BET GREENAFFAIR)

6 – PRINCIPE ACOUSTIQUE (BET SIGMA)